

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 31

OBJET

Affaire n° 2023-046

DENOMINATION
DE VOIES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi quatre avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par M. Franck Jacques Antoine, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Sophie Tsiavia, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Didier Amachalla par Mme Paméla Trécasse, Mme Barbara Saminadin par M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 mars 2023.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 5 avril 2023.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

Affaire n° 2023-046

DENOMINATION DE VOIES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement l'article L2121-30 qui prévoit que le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

Vu l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que, dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire ;

Considérant que les voies des secteurs cités dans le rapport joint ne portent pas de dénomination ;

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes...), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux et la localisation GPS, de procéder à la numérotation des voies ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal :

- de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

Considérant :

- que la dénomination des voies est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

- l'intérêt communal que représente le numérotage des maisons et autres immeubles situés sur le territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 22 mars 2023 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les dénominations des voies et lieux publics mentionnées au rapport joint ;

Article 2 : d'acter le prolongement de la rue Camille Desmoulins ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Oliver HOARAU

DENOMINATION DE VOIES

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la dénomination de différentes voies.

La dénomination des voies et espaces publics constitue un élément essentiel pour le bon fonctionnement de nombreux services, qu'ils concernent les citoyens (secours, prestations à domicile...), les entreprises (fournisseurs d'énergie, de services de télécommunication, de services GPS...) ou les collectivités (recensement, gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement, collecte de taxes).

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Dans ce cadre, il est proposé d'adopter les dénominations suivantes :

Voies situées dans le périmètre du lotissement Petite Pointe (carte n° 1) :

Impasse des piments
Rue du marronnage

Voie piétonne longeant le square Pierre Sépard (carte n° 2) :

Mail Alain Péters

Voie piétonne reliant l'avenue Raymond Mondon et l'avenue de Tamatave, longeant le stade Lambrakis, le collège Edmond Albius et la piscine Jean-Lou Javoy (carte n° 3) :

Mail Évenor Boucher

Voie piétonne reliant l'avenue Lénine et la rue du 8 Mars 1848, longeant le stade de l'Oasis (carte n° 4) :

Mail de l'Oasis

Voie de liaison portuaire située le long du littoral nord, reliant le rond-point du port Est à la rue Camille Desmoulins (carte n° 5) :

Avenue Ivan Hoareau

Rond-point situé devant l'entrée principale du stade Lambrakis, sur l'avenue Raymond Mondon (carte n° 7) :

Rond-point de l'olivier

Voie reliant la rue de Saint-Paul à la rue Maréchal Gallieni, traversant l'opération "ILOT DE SAINT PAUL - ILOT 02" (secteur Boulboul) (carte n° 8) :

Rue Arlette Lebon

Dans le quartier de la ZUP, voie reliant l'allée Jean Thibaud et l'allée Luthuli (carte n° 9) :

Rue Ahmed Kathrada

Par ailleurs, il convient de préciser le tracé de la rue Camille Desmoulins, située en zone industrielle n° 1, en prenant en compte une portion nouvelle qui vient en prolongement de la rue (carte n° 6).

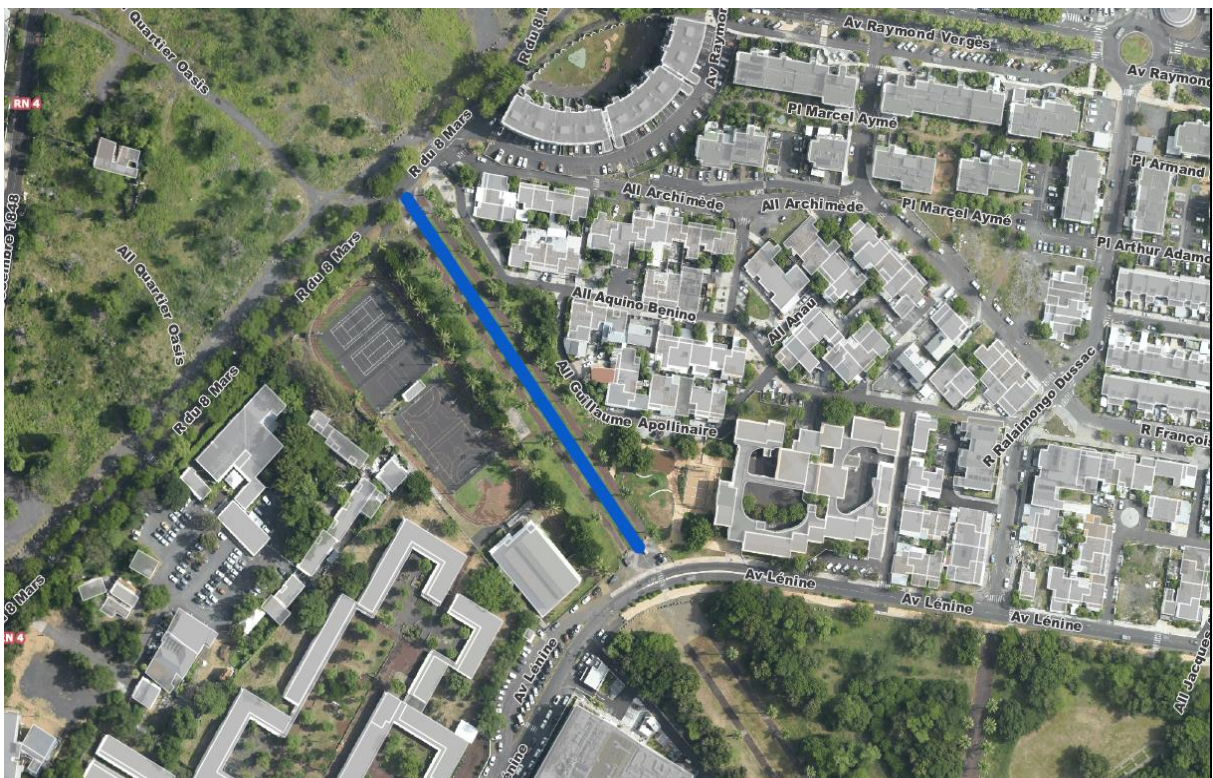
Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver les dénominations des voies et rond-point mentionnées au présent rapport ;
- d'acter le prolongement de la rue Camille Desmoulins ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

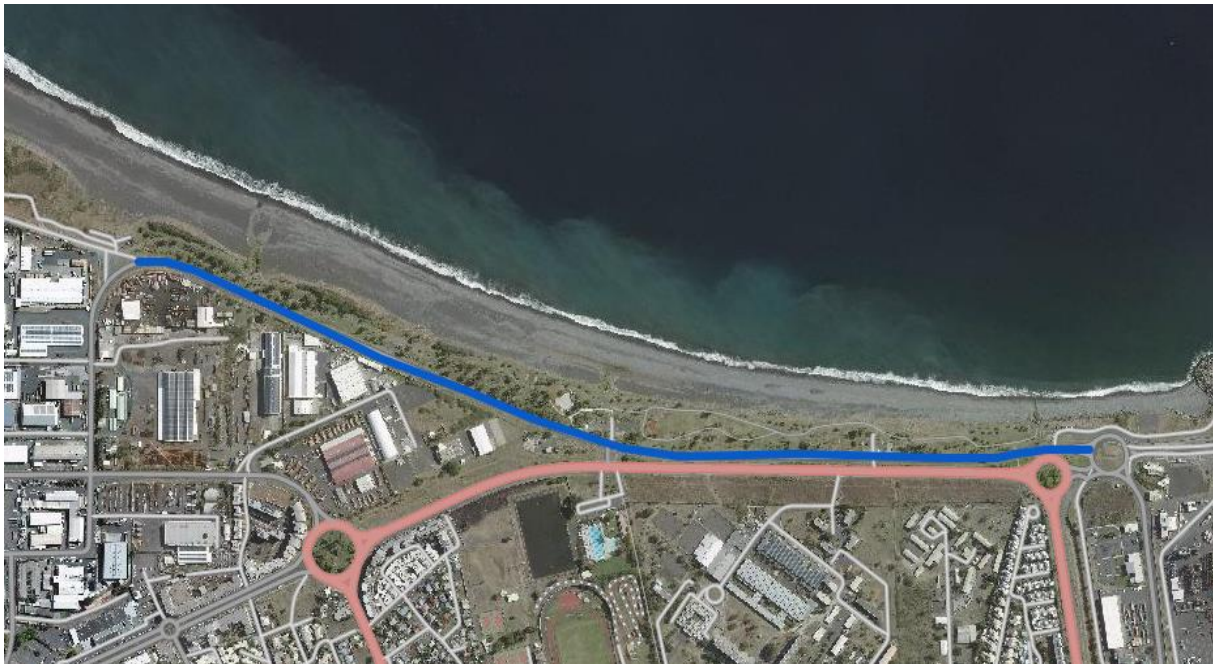
Carte n°3 : Voie piétonne reliant l'avenue Raymond Mondon et l'avenue de Tamatave, longeant le stade Lambrakis, le collège Edmond Albius et la piscine Jean-Lou Javoy



Carte n°4 : Voie piétonne reliant l'avenue Lénine et la rue du 8 Mars 1848, longeant le stade de l'Oasis



Carte n°5 : Voie de liaison portuaire située le long du littoral nord, reliant le rond-point du port Est à la rue Camille Desmoulins



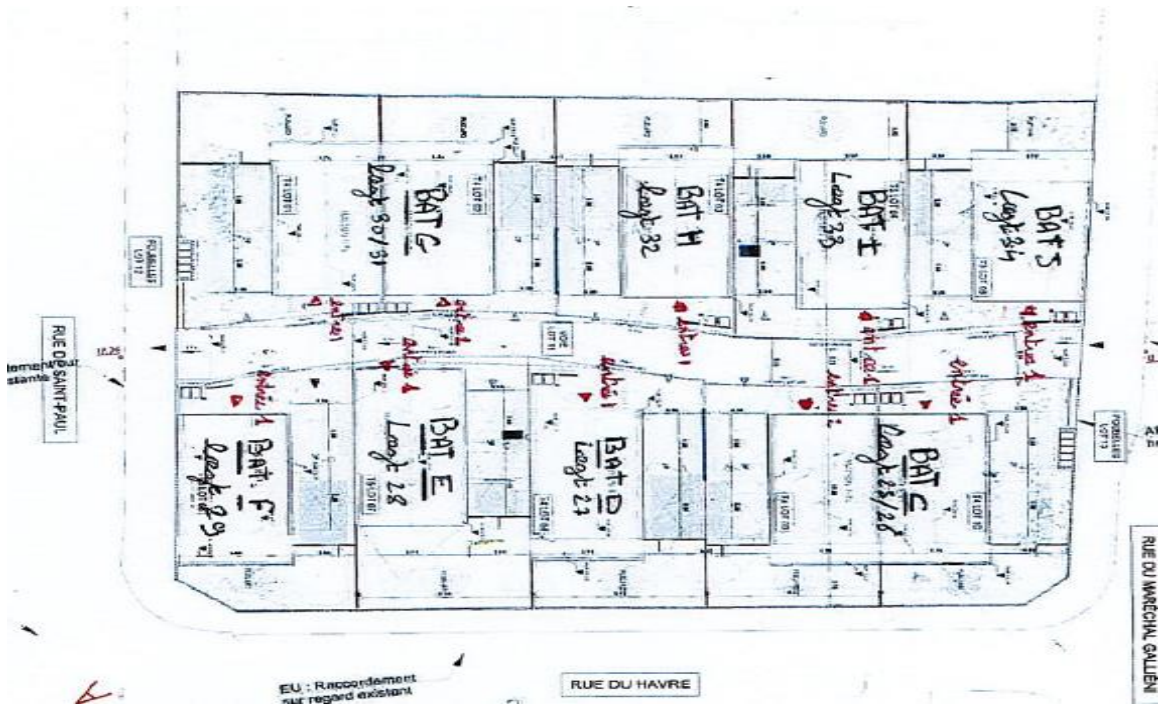
Carte n°6 : Prolongement du tracé de la rue Camille Desmoulins, jusqu'à l'intersection avec la voie de liaison portuaire XXXX



Carte n° 7 : Rond-point situé devant l'entrée principale du stade Lambrakis sur l'avenue Raymond Mondon



Carte n° 8 : Voie reliant la rue de Saint-Paul à la rue Maréchal Gallieni, traversant l'opération "ILOT DE SAINT PAUL - ILOT 02" (secteur Boulboul)



Carte n°9 : Voie reliant allée Jean Thibaud et l'allée Luthuli

